

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 5 mai 2025, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement de Greenfield Park, 156, boulevard Churchill, Longueuil, sous la présidence de Sylvain Joly.

Présences :

Sylvain Joly
Eric Normandin
Susan Rasmussen

Autre présence :

Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale

1. OUVERTURE

GP-250505-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

GP-250505-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-250505-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-250505-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE 7 AVRIL 2025**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 7 avril 2025 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**GP-250505-2.1****DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (SD-2025-0689)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} avril 2025.

GP-250505-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (SD-2025-0848)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 avril 2025.

GP-250505-2.3**RECONNAISSANCE D'ORGANISMES ŒUVRANT SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK (SD-2025-0700)**

Conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de l'arrondissement de Greenfield Park, il est proposé:

- 1° de reconnaître les organismes suivants dans les catégories :
 - 1.1° *Organismes d'action communautaire autonome (ACA) ou organismes d'aide à la personne :*
 - Maison Internationale de la Rive Sud Inc.;
 - 1.2° *Organismes promoteurs d'événements et collaborateurs :*
 - Le tournoi de balle molle Mike Reid;
- 2° d'autoriser la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés à fournir à ces organismes le support et les services en conséquence, selon les procédures administratives en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

GP-250505-4.1

DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2025-0694)

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 24 février au 23 mars 2025.

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

GP-250505-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT GP-2025-169 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2024-165 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SPORT ET LOISIR, DE CULTURE ET DE VIE COMMUNAUTAIRE (SD-2025-0783)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement GP-2025-169 modifiant le Règlement GP-2024-165 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités en matière de sport et loisir, de culture et de vie communautaire.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-250505-8.2

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À L'URBANISME (SD-2025-0801)

Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement relatif à l'urbanisme sera présenté pour remplacer le *Règlement de zonage 728*, le *Règlement concernant le lotissement 730*, le *Règlement régissant la production d'un plan d'aménagement d'ensemble 705*, le *Règlement GP-2008-23 sur les dérogations mineures*, le *Règlement GP-2003-03 refondant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et abrogeant le Règlement numéro 696 et ses amendements* et le *Règlement GP-2017-112 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.*

GP-250505-8.3**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT GP-2025-170 RELATIF À L'URBANISME (SD-2025-0801)**

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement GP-2024-162 relatif à l'urbanisme* le 2 décembre 2024 par la résolution GP-241202-8.1;

CONSIDÉRANT que le *Règlement GP-2024-162 relatif à l'urbanisme* devait faire l'objet d'un examen de conformité à l'égard du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil*;

CONSIDÉRANT que le *Règlement GP-2024-162 relatif à l'urbanisme* a été désapprouvé le 9 avril 2025 en raison de sa non-conformité au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de la Ville de Longueuil*;

CONSIDÉRANT l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qui stipule qu'un nouveau règlement peut être adopté dans les 90 jours de sa désapprobation lorsqu'il s'agit d'un règlement de remplacement visé à l'article 110.10.1;

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de *Règlement GP-2025-170 relatif à l'urbanisme*, remplaçant le *Règlement de zonage 728*, le *Règlement concernant le lotissement 730*, le *Règlement régissant la production d'un plan d'aménagement d'ensemble 705*, le *Règlement GP-2008-23 sur les dérogations mineures*, le *Règlement GP-2003-03 refondant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et abrogeant le Règlement numéro 696 et ses amendements* et le *Règlement GP-2017-112 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*;

2° de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****GP-250505-10.1****PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR LES 2975 À 2999, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2025-0686)**

Conformément à la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avant qu'il ne statue sur le prochain point, le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogations mineures pour les 2975 à 2999, boulevard Taschereau, pour permettre :

- une portion d'aire d'isolement située entre le bâtiment et le stationnement, qui est surplombé par le bâtiment, d'une largeur minimale de 0 mètre au lieu de 1,5 mètre;
- une aire d'agrément pour l'agrandissement d'une superficie minimale de 900 mètres carrés au lieu de 3 052 mètres carrés.

GP-250505-10.2

OCTROI DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LES 2975 À 2999, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2025-0686)

CONSIDÉRANT la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'avant qu'il ne statue sur la présente demande, le conseil a invité tout intéressé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu aucune intervention;

Il est proposé d'accorder des dérogations mineures au *Règlement de zonage 728* pour permettre aux 2975 à 2999, boulevard Taschereau :

- une portion d'aire d'isolement située entre le bâtiment et le stationnement, qui est surplombé par le bâtiment, d'une largeur minimale de 0 mètre au lieu de 1,5 mètre;
- une aire d'agrément pour l'agrandissement d'une superficie minimale de 900 mètres carrés au lieu de 3 052 mètres carrés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-250505-10.3

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À L'ABATTAGE ET À LA PLANTATION D'ARBRES, À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER, AU RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT, À L'APPLICATION DE MESURES DE CONTRAINTES SONORES ET À L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT MIXTE SITUÉ AUX 2975 À 2999, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2025-0687)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage de 27 arbres, à la plantation de 42 arbres, à l'aménagement paysager, au réaménagement du stationnement, à l'application de mesures de contraintes sonores et à l'agrandissement d'un bâtiment mixte incluant une résidence pour personnes âgées privée situé aux 2975 à 2999, boulevard Taschereau, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 15 avril 2025;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 112 058 \$ pour garantir la réalisation complète des travaux de conservation et de plantation d'arbres, ainsi que la réalisation complète de l'aménagement paysager, le tout conformément à ce plan d'implantation et d'intégration architecturale;

3° d'exiger que le requérant dépose sa demande de permis de construction dans un délai de 24 mois suivant l'adoption de cette résolution, autrement la résolution et les droits qui en découlent deviendront sans effet.

Le tout conditionnellement à l'octroi des dérogations mineures ainsi qu'à l'approbation par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert du plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-250505-10.4

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES ET À LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE SITUÉE AU 162, RUE SEXTON (SD-2025-0688)

Il est proposé d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de cinq arbres à grand déploiement et à la construction d'une résidence unifamiliale de structure isolée située au 162, rue Sexton, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 1^{er} avril 2025.

La présente résolution remplace la résolution GP-210308-10.9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-250505-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

Susan Rasmussen dépose un document concernant une proposition de modification à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

GP-250505-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La secrétaire de l'arrondissement,

Sylvain Joly

Carole Leroux